

## DOSSIER D'APPEL PERMANENT A PROJETS

Version 2017

### SOMMAIRE

1. L'UNT aunEGe.....	1
2. Objet de l'appel à projets aunEGe.....	2
3. Le public cible .....	2
4. Calendrier de l'appel à projets .....	2
5. A qui s'adresse l'appel à projets ? .....	2
6. Définition et caractéristiques des différents types de ressources pédagogiques numériques .....	2
7. Les priorités thématiques .....	3
8. Que signifie mutualiser ? .....	3
9. L'établissement porteur du projet .....	4
10. Accompagnement technique du projet.....	4
11. Conditions de financement par aunEGe.....	4
12. Procédure de sélection des projets déposés.....	5
13. Acceptation du projet.....	6
14. ANNEXE.....	8

### 1. L'UNT AUNEGE

AUNEGe, l'Université Numérique Economie Gestion, est une Université Numérique Thématique (UNT) fondée en 2005 sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Comme les sept autres UNT, AUNEGe est soutenue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour favoriser la mutualisation de supports pédagogiques numériques en économie et gestion.

AUNEGe est la vitrine des universités françaises en économie et gestion sur le net et accompagne la création de ressources pour l'enseignement numérique - clips, études de cas, jeux et simulations, témoignages et reportages, fondamentaux, cours complets - proposées par les établissements membres.

Elle regroupe aujourd'hui une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche soit environ 70 000 étudiants en Économie et Gestion.

Les missions d'AUNEGe :

- Impulser et accompagner la production de ressources pédagogiques nouvelles.
- Mutualiser, valoriser et diffuser des ressources pédagogiques numériques de qualité.
- Jouer un rôle fédérateur entre Enseignement Supérieur, Recherche et Acteurs de la vie économique.
- Développer des réseaux à l'échelle nationale et internationale.

## **2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS AUNEGE**

AUNEGe organise et cofinance la production de ressources pédagogiques numériques nouvelles à destination des étudiants en formation initiale (prioritairement en Licence) en complément des enseignements en face à face, en présentiel enrichi et entièrement en ligne, et à destination des doctorants, enseignants et chercheurs. Ces ressources peuvent également être utilisées par les apprenants en formation continue ou bien en autoformation.

La grande majorité des ressources AUNEGe est consultable en accès libre sur le portail web : [www.aunege.org](http://www.aunege.org). Ces cours couvrent aujourd'hui davantage le champ de la gestion que celui de l'économie et se répartissent équitablement entre Licence et Master.

Le présent appel à projets vise à compléter et enrichir l'offre de ressources mutualisées existantes.

## **3. LE PUBLIC CIBLE**

Les utilisateurs finaux des ressources développées sont :

- Les étudiants de niveau Licence (ou équivalent Tronc Commun dans les Grandes Écoles, classes préparatoires).
- Les non spécialistes.
- Les apprenants de la formation continue.
- Les enseignants et les chercheurs.

L'objectif n'est donc pas seulement de produire des ressources directement utilisables par les étudiants ou apprenants, mais également des ressources destinées aux enseignants et formateurs, pour les aider à construire leurs propres enseignements.

## **4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS**

L'appel à projets permanent permet le dépôt de nouveaux projets.

Délai d'expertise, de sélection et de validation des projets déposés : environ 10 semaines.

L'avis est transmis aux porteurs de projet après la décision du conseil d'administration.

## **5. A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS ?**

L'appel à projets permanent s'adresse aux enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et aux laboratoires de recherche travaillant dans un des champs disciplinaires de l'économie ou de la gestion.

Les projets sont déposés via l'établissement porteur et/ou producteur de la (des) ressource(s). Il s'agit obligatoirement d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche qui se charge de gérer le budget alloué au projet.

## **6. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS TYPES DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES**

### **6.1 VIDEOS « LES ESSENTIELS »**

« Les essentiels » est une collection de vidéos courtes (3 à 8 minutes) en économie-gestion. Ces vidéos ont pour objectif de présenter des théories ou thématiques spécifiques, définir des concepts, présenter des institutions ou des apports de grands auteurs...

## Clips vidéo

Les clips vidéo (3 à 5 minutes) portent sur un concept, une institution, un grand personnage, dans le domaine de l'économie et de la gestion. Ces clips sont consultables sur smartphone ou ordinateur. Le calendrier des enregistrements est déterminé en accord avec les établissements d'enseignement supérieur membres d'AUNEGe qui assurent eux-mêmes la prestation de captation. Ces clips sont diffusés par AUNEGe (sur son site ou intégrés à d'autres ressources). Les clips pédagogiques sont associés ou non à des éléments interactifs multimédia et contextualisés.

## Clips enrichis

Les clips enrichis (15 minutes environ) : lorsque cela présente un intérêt, le clip vidéo peut être prolongé par des éléments interactifs multimédia contextualisés favorisant une meilleure compréhension, complétant des connaissances et permettant la pratique d'autres stratégies pédagogiques. Cette prestation fait alors l'objet d'une demande de financement distincte.

La liste non limitative des thèmes des clips est téléchargeable ici :

[http://www.auneg.org/sites/default/files/themes\\_clips2013.pdf](http://www.auneg.org/sites/default/files/themes_clips2013.pdf)

La liste des clips déjà tournés est consultable sur le portail, dans le catalogue de ressources :

<http://ressources.auneg.fr>

Pour déposer un projet, consulter la rubrique « Proposer des ressources » :

<http://www.auneg.org/public/transformation-numerique/service-aux-auteurs>

## 6.2 RESSOURCES

La création de ressources en complément à un clip ou à un clip enrichi est possible.

Nous entendons par ressources,

**Des modules ou grains pédagogiques interactif, animés et/ou sonorisés (macro ou micro-ressources selon leur durée)** pour étudier les concepts fondamentaux, les notions nécessaires pour comprendre l'économie gestion, présenter une problématique fondamentale ou expliciter l'utilisation des outils de l'économie et de la gestion.

**Des études de cas** pour mettre en œuvre les connaissances ou explorer aux moyens de zooms théoriques des points particulièrement complexes.

Ces ressources sont utilisables de manière autonome et indépendante.

Elles sont obligatoirement accompagnées d'un descriptif détaillé sous forme de kit pédagogique (ou guide d'usage) facilitant la mutualisation et permettant à un enseignant de savoir dans quelles situations d'apprentissage ou démarches de formation il peut les utiliser et quelle est « la valeur ajoutée pédagogique » en termes d'acquisition de compétences. Pour favoriser une lisibilité internationale, elles peuvent être produites en français, en anglais ou en version bilingue français-anglais.

## 7. LES PRIORITES THEMATIQUES

Les disciplines représentées sont toutes celles qui relèvent de formations en économie et gestion, y compris les disciplines-outils qui sont mobilisées dans ces études : mathématiques, statistique, informatique, langue de spécialité, histoire, sociologie, psychologie, etc.

Ces ressources sont apportées ou produites par des établissements d'enseignement supérieur membres d'AUNEGe.

## 8. QUE SIGNIFIE MUTUALISER ?

De manière générale, un enseignant-auteur utilise des ressources qu'il a lui-même créées. Une ressource éligible au présent appel à projets a vocation à être utilisée par d'autres acteurs. La ressource pourra être mobilisée par tout étudiant ou enseignant qui le souhaiterait (« l'utilisateur »). La ressource doit être réutilisable et ré-appropriable dans des conditions que l'auteur et le producteur précisent dans le contrat de cession de droits de type Licence Creative Commons.

Toute ressource est accompagnée d'un guide d'utilisation (kit pédagogique) à destination de l'enseignant et qui précise les usages que l'auteur juge possibles, convenables, voire optimaux dans une démarche de formation.

La ressource est évidemment librement utilisable par son auteur qui a fourni l'œuvre et conçu le produit et par le producteur (ou les producteurs) qui l'a (l'ont) cofinancé(s) et qui a (ont) conduit(s) son développement. La ressource est en accès libre (en mode de consultation) sur le portail AUNEGe. La consultation et la réappropriation de la ressource, quel que soit le type d'utilisateur, sont soumises au respect des Droits de la Propriété Intellectuelle en vigueur.

La réutilisation de la ressource doit être possible par n'importe quel utilisateur d'un établissement d'enseignement supérieur membre d'AUNEGe dans son contexte d'apprentissage (intégration dans une plateforme, un environnement numérique de travail (ENT), adaptation à la charge graphique). Les fichiers d'exploitation et les fichiers source (type fla, XML, etc.) de la ressource sont fournis ainsi que la ressource au format scorm.

L'utilisation d'une chaîne éditoriale de type ScénariChain (<http://scenari-platform.org>) ou de tout autre outil équivalent permettant d'écrire dans le schéma XML est souhaitée pour la production.

## **9. L'ETABLISSEMENT PORTEUR DU PROJET**

L'établissement porteur du projet ainsi que les partenaires du projet ne sont pas nécessairement adhérents à AUNEGe au moment du dépôt de dossier. En revanche, seuls les adhérents d'AUNEGe peuvent prétendre à un cofinancement AUNEGe. L'établissement porteur du projet, adhérent ou non à AUNEGe, complète puis transmet une lettre d'intention signée par le Président ou Directeur de l'établissement d'enseignement supérieur ([Formulaire téléchargeable en ligne](#)). Le cofinancement du projet validé sera accordé lorsque la demande d'adhésion aura été validée par le Conseil d'Administration d'AUNEGe et après paiement de la cotisation annuelle à AUNEGe.

Pour toute question relative aux conditions d'adhésion et à la procédure à suivre pour adhérer à AUNEGe, vous pouvez vous reporter au site, rubrique [Devenir membre](#).

## **10. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET**

L'établissement porteur du projet peut soit choisir une cellule de production technique et de médiatisation de la ressource capable de mobiliser différentes compétences, soit demander le concours d'une cellule de production d'un établissement membre d'AUNEGe.

L'établissement producteur de l'œuvre multimédia apportera à la fois ses compétences de donneur d'ordre et d'assembleur de toutes ces compétences et sera responsable de la gestion du budget. Ces attributions peuvent être déléguées en interne.

Le projet finalisé doit être déposé avec l'accord du Président ou du Directeur de l'établissement porteur, du Directeur de la cellule technique de production et de médiatisation et celui des auteurs impliqués.

## **11. CONDITIONS DE FINANCEMENT PAR AUNEGE**

Le financement des projets retenus est accordé selon les critères suivants :

- la durée de la ressource produite. Elle est exprimée en temps de travail étudiant,
- le niveau d'interactivité, de médiatisation et de scénarisation de la ressource,
- la qualité technique,
- la qualité et la pertinence de la version linguistique de la ressource,
- la possibilité d'utiliser la ressource par des publics handicapés,
- les éléments du devis proposé.

### **Barème maximum accordé par AUNEGe (à titre indicatif) :**

Ce barème est susceptible d'une revalorisation de 10 % lorsqu'il s'agit d'une co-production entre plusieurs établissements et d'une revalorisation de 20 % lorsque la ressource est adaptée à des publics handicapés.

#### **a) Clip vidéo simple ou légèrement enrichi (3 à 5 minutes)**

Versement direct des droits d'auteur à hauteur de 300 € bruts par clip (environ 275 € nets)

## b) Micro-ressource

Le cofinancement AUNEGE pour chaque **micro-ressource nouvelle, livrée et labellisée** est plafonné à 65 % du devis et ne peut excéder les montants ci-dessous :

Micro-ressource de 2 à 4 heures		Micro-ressource de 4 à 6 heures		Micro-ressource de 6 à 10 heures	
FR ou EN	Bilingue	FR ou EN	Bilingue	FR ou EN	Bilingue
2 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €

## c) Ressource

- **Valorisation** et modernisation d'une macro-ressource existante en vue d'une labellisation

La prise en charge par AUNEGE est plafonnée à 50 % du devis et ne peut excéder **5 000 €**. Le format de cette ressource doit représenter au minimum 10 heures et au maximum 40 heures équivalent enseignement en présentiel (soit 20 à 80 heures de travail étudiant).

- **Ressource nouvelle**, livrée et labellisée

La prise en charge par AUNEGE est plafonnée à 65 % du devis et ne peut excéder les montants ci-dessous :

Ressource de 10 à 15 h	Ressource de 15 à 20 h	Ressource de 20 à 30 h	Ressource de 30 à 40 h
5 000 €	7 000 €	9 000 €	11 000 €

Pour faciliter leur utilisation, les ressources devront être granularisées.

## d) Élément interactif multimédia (associé ou non à un clip vidéo)

L'élément interactif multimédia (EIM) est exprimé en temps de travail étudiant. La prise en charge par AUNEGE est plafonnée à 65 % du devis et ne peut excéder les montants ci-dessous :

EIM de 15 minutes	EIM de 30 minutes	EIM de 45 minutes	EIM de 60 minutes
400 €	800 €	1 200 €	1 600 €

Rappel : toutes les ressources bénéficiant d'un cofinancement AUNEGe seront en accès libre sur le site [www.auneg.org](http://www.auneg.org).

## 12. PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS DEPOSES

Les projets déposés en réponse à cet appel à projets sont expertisés par une commission d'experts constituée de :

- membres du CA de l'Association AUNEGE
- représentants du Comité Scientifique d'AUNEGE
- représentants du groupe des experts techniques AUNEGE

Ces instances jugeront la qualité scientifique, pédagogique et technique des projets, leur adéquation par rapport aux priorités de l'appel permanent à projets ainsi que leur conformité par rapport aux critères d'éligibilité.

Le Comité Scientifique peut éventuellement demander des compléments ou des modifications. Il transmet son avis au Conseil d'Administration d'AUNEGE, qui décide en dernier ressort de l'acceptation des projets et des financements alloués, après avis du bureau.

### Première étape : dépôt d'une déclaration d'intention

Tout dépôt d'une déclaration d'intention de création de ressource fait l'objet d'un avis dans un délai maximum de six semaines suite à une décision du bureau d'AUNEGE.

## Deuxième étape : rédaction du cahier des charges et validation par le CA ou le bureau

Si le Bureau donne un avis favorable à la lettre d'intention, l'auteur reçoit alors un cahier des charges à compléter en partenariat avec le service en charge de la production. Les caractéristiques précises du projet sont détaillées dans le document.

Le cahier des charges complété est soumis au bureau puis au Conseil d'Administration d'AUNEGE qui valide et précise le montant maximum alloué.

## Troisième étape : validation définitive du CA ou du bureau

Cette étape intervient au moment de la livraison de la ou des ressources. Les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets sont détaillés en annexe.

[Télécharger les documents de dépôt d'un dossier](#)

# 13. ACCEPTATION DU PROJET

## 1. Signature d'un contrat de commande et de cession de droits

L'établissement porteur du projet signe un contrat de commande et de cession de droits avec l'auteur ou les auteurs de la ressource permettant l'exploitation de celle-ci par AUNEGe. Ce contrat détaille les engagements respectifs des deux parties, précise les conditions de production de la ressource et organise la cession des droits d'auteur(s) sur la ressource produite.

L'établissement porteur du projet reste propriétaire de la ressource.

**Droits des auteurs** : sauf demande expresse des auteurs ou des établissements porteurs (demande qui doit alors être présentée et justifiée au moment du dépôt du projet, en réponse au présent appel à projets), les ressources financées ou cofinancées par AUNEGe seront déclarées :

- En accès libre (ouvert au monde entier) sur le site d'AUNEGe, de ses membres et de Canal-U,
- En accès partagé (à l'ensemble des enseignants des établissements membres d'AUNEGe, et éventuellement à leurs étudiants) pour le module complet comprenant le «Kit pédagogique».

Les droits des auteurs sont protégés par des licences de type « **CREATIVE COMMONS** » qui garantissent la paternité de la ressource produite. La licence utilisée, sous réserve de l'avis des auteurs et des établissements, est la version française de la licence Creative Commons de type 5 :

- Paternité garantie,
- Pas d'utilisation commerciale,
- Modifications et réutilisation possible mais dans les mêmes conditions de paternité garantie et sans utilisation commerciale.

Lorsqu'une utilisation commerciale est prévue, une licence de type 6 sera proposée. Cette licence dispose que l'auteur et le producteur percevront une contribution financière.

**Merci d'envoyer une copie du(des) contrat(s) de commande et de cession de droits d'auteur(s) à [contact@aunege.fr](mailto:contact@aunege.fr)**

## 2. Signature d'une convention de collaboration entre l'établissement porteur du projet et l'établissement porteur d'AUNEGe

La convention de collaboration définit les engagements respectifs des parties concernées et précise en particulier les conditions de financement et de livraison de la ressource.

### Engagement de l'établissement porteur du projet :

L'établissement porteur du projet est le producteur de la ressource. A ce titre il s'engage à :

- organiser et piloter la production de la ressource,
- livrer la ressource conforme aux attentes techniques, pédagogiques et juridiques.

### **Engagement de l'auteur**

L'auteur s'engage à livrer une œuvre originale et à mettre à jour la ressource livrée pendant une période de trois ans.

### **3. Calendrier de production - Livraison**

Après notification de l'acceptation du projet et signature de la convention de collaboration pour la production d'une œuvre multimédia, l'établissement porteur et producteur de la ressource dispose d'un délai maximum de 8 mois, sauf disposition particulière, pour produire et livrer la ressource dans sa version complète (kit pédagogique compris) et labellisable, c'est à dire conforme aux exigences scientifiques, pédagogiques et techniques.

### **4. Procédure de validation de la ressource livrée**

Pour être labellisée, la nouvelle ressource doit répondre aux critères de conformité technique, pédagogique et juridique ainsi qu'aux critères de labellisation. Un groupe d'experts procèdera à l'évaluation scientifique, pédagogique et technique dans un délai maximum d'un mois (hors période(s) de congés universitaires) suivant la livraison de la ressource.

Un courrier de réception est alors adressé au producteur de la ressource lui notifiant l'acceptation ou non de la ressource livrée. Trois situations sont envisagées :

1. La ressource est acceptée et labellisée AUNEGe pour être mutualisée.
2. La ressource est acceptée sous réserve de modifications mineures. Le délai de livraison est prorogé de 3 mois au maximum et fera l'objet d'un avenant au contrat de commande.
3. La ressource est refusée dans le cadre de cet appel à projets.

### **5. Paiement**

Aucun préfinancement par AUNEGe n'est prévu. Le règlement de la somme prévue dans la convention est effectué intégralement à la livraison et labellisation de la ressource conforme au cahier des charges après réception du bilan financier.

## 14. ANNEXE

Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets :

	Faible	Moyen	Bon	Excellent
<b><i>INTERACTIVITE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE</i></b>				
Interactivité de la ressource				
Richesse des médias utilisés dans la ressource				
Richesse et qualité de la scénarisation de la ressource				
Richesse et originalité de la démarche pédagogique				
<b><i>POSITIONNEMENT PAR RAPPORT A L'EXISTANT</i></b>				
Originalité du contenu par rapport à l'existant AUNEGE				
Richesse du contenu pédagogique				
Adéquation au niveau Licence				
Adéquation au niveau Master				
<b><i>L'USAGE DE LA RESSOURCE</i></b>				
Dimension du public visé (cursus, nombre d'utilisateurs)				
Transversalité de la ressource				
Description de(s) scénario(s) d'usage				
<b><i>QUALITE TECHNIQUE</i></b>				
Possibilités de réutilisation/réappropriation de la ressource				
Indépendance des grains pédagogiques				
Respect de la charte technique				
Interopérabilité de la ressource				
<b><i>EVALUATION FINANCIERE - RAPPORT QUALITE/PRIX</i></b>				

Sur le site AUNEGe, dans la rubrique [Proposer des ressources](#), vous trouverez les documents suivants :

- Lettre d'intention : seul document à fournir dans un premier temps,
- Cahier des charges,
- Thèmes de clips pour la collection Les Essentiels,
- Différents Guides.